



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 27 MARS 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	15	16

Date de convocation 22 mars 2023
--

L'an deux mille vingt-trois les vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents : Didier COGNON, Lise COURTOIS, Jean-Guillaume DECORSE, Josette DEMANGEOT, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Stephan EMERAUX, François GUYOT, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Stéphane MARTINELLI, Nicole PENSEE, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETTEL, Patrice VOIRIN.

Excusés : Olivier BILLARD, Patrice CLOSS, Claude COSSON, Audrey DUHOUX, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, Jonathan HASSELVANDER, Martine HENRISSAT, Nicolas LACROIX, Arnaud LAMOTTE, Bernard LUISIN, Etienne MARASI, Françoise MONGIN, Michel MENET, Anne-Marie NEDELEC, Véronique NICKELS, Yvette ROSSIGNEUX, Patrick VIARD, Jean-Marie WATREMETZ.

Représenté : Claude COSSON par Stéphane MARTINELLI,

Monsieur Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement des activités accessoires

N° de délibération : 2023-01

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	16	16	0	0	0

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Considérant que le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont dispose d'une ingénierie réduite,

Considérant que les missions précisées ci-dessous ne justifient pas la création d'un emploi au sein du syndicat mixte,

Considérant l'ingénierie compétente en la matière dans les collectivités territoriales du territoire et l'importance de la mutualisation des compétences et des moyens,

SUR PROPOSITION du Président de renouveler les activités accessoires suivantes :

- Accompagnement juridique et technique en matière d'urbanisme,
- Missions ponctuelles ou de renfort en matière de gestion administrative, financière et juridique,
- Accompagnement sur les démarches de communication.

SUR PROPOSITION du Président de rémunérer l'activité accessoire à l'indemnité horaire suivante :

- 25.00 € brut de l'heure pour les agents en catégorie A,
- 16.00 € brut de l'heure pour les agents en catégorie B,
- 14.00 € brut de l'heure pour les agents en catégorie C.

Et APRES en avoir délibéré, **le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée.**

1° De renouveler la mission d'accompagnement en matière d'urbanisme pour une durée de 1 an.

2° De renouveler la mission ponctuelle ou de renfort en matière de gestion administrative, financière et juridique pour une durée de 1 an.

3° De renouveler la mission d'accompagnement sur les démarches de communication pour une durée de 1 an.

4° De porter inscription de la dépense au budget.

5° D'autoriser le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Stéphane MARTINELLI, Président



Stéphane MARTINELLI

STEPHANE MARTINELLI
2023.04.05 11:45:42 +0200
Ref:20230405_104802_1-1-O
Signature numérique
le Président